

Des aides financières pour encourager des pratiques de désherbage plus respectueuses de l'environnement :

Les MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAET)

Contrat sur 5 ans pris à la parcelle, proposé pour inciter les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques de désherbage vers des solutions plus économes (réduction ou suppression des herbicides).

Trois engagements différents sont possibles :

Désherbage chimique uniquement sous le rang	166€/ha/an
Suppression totale des herbicides	244€/ha/an
Conversion à l'Agriculture Biologique	350€/ha/an

[Exemple pour l'engagement de 10 hectares en désherbage chimique uniquement sous le rang : 8300 € d'aides sur 5 ans.]

En 2012, les premiers contrats ont été signés et près de 155 hectares ont été engagés dans une démarche de réduction de l'emploi d'herbicides.

Pour l'instant, seules les parcelles en vigne sont éligibles, mais d'autres productions pourraient être concernées pour les prochaines campagnes.

Les MAET seront encore proposées sur notre territoire en 2013 et 2014.

Ces contrats sont soumis à conditions. **Renseignez-vous !**



Outils inter-ceps

Des aides à l'investissement :

Le PLAN VEGETAL POUR L'ENVIRONNEMENT (PVE) et les aides aux investissements non-productifs:

Des financements sont disponibles pour l'acquisition de matériel permettant des alternatives au désherbage chimique (outils inter-ceps pour désherber mécaniquement sous le rang, matériel d'entretien mécanique d'un enherbement inter-rang...).

Les investissements dits « non productifs » tels que l'aménagement d'aires de remplissage et rinçage pour le matériel de pulvérisation, l'implantation de haies ou la mise en conformité des têtes de forage sont également concernés.

Les taux de subvention varient de 40 à 75% selon le type d'investissement. Pour les conditions et le montage du dossier, contactez Magali Lobre.

Favoriser l'innovation et l'échange d'expériences

Démonstration de matériel, conseil individualisé, parcelles de démonstration pour des techniques innovantes telles que le paillage organique des plantiers, formations spécifiques en complément des MAE, réflexion avec les opérateurs économiques pour la valorisation des bonnes pratiques, information et sensibilisation sur les dangers de l'utilisation de certains produits interdits ... de nombreuses pistes sont à explorer individuellement et collectivement pour aller vers une agriculture durable et responsable.



Les partenaires et financeurs



Contact et informations

Pour tout renseignement complémentaire, contactez Magali Lobre à la mairie de La Redorte 04.68.27.80.84 ou 06.08.32.75.73 magali.lobre@gmail.com



Le Mot du maire

Chers amis,

L'eau, richesse naturelle est un bien rare qu'il nous faut protéger.

Notre commune est alimentée en eau potable par la nappe phréatique de l'Argent-Double.

Depuis près de 10 ans, nous avons engagé des actions pour sécuriser notre alimentation, aussi bien en quantité qu'en qualité.

Nous avons tout d'abord fixé un périmètre de protection de notre puits communal, et à présent, avec les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, nous définissons le périmètre de l'aire d'alimentation du captage d'eau potable de notre village.

A l'intérieur de ce périmètre, arrêté et officialisé par le Préfet de l'Aude, nous allons mettre en place un programme d'actions afin d'apporter plus de sécurité dans la qualité de l'eau que nous buvons. Ces actions nous concernent tous : commune, particuliers et agriculteurs.

Une animatrice municipale en la personne de Magali Lobre, spécialiste de ces dossiers, est venue renforcer l'équipe municipale et il m'a semblé important de vous informer personnellement de ce travail. Une réunion publique, le mercredi 17 octobre prochain, viendra compléter cette information.

Nous sommes tous concernés par ce dossier vital pour nous et les générations futures.

Pour que l'eau, richesse naturelle, source de vie, puisse continuer à alimenter notre territoire.

Pierre-Henri ILHES, Maire de La Redorte



Protéger le captage d'eau potable de La Redorte : Pourquoi et Comment?

L'eau potable de La Redorte provient d'un captage d'eau souterraine, le puit de Darre l'Hort, situé sur la route d'Azille. Ce captage puise 170 000 m³ d'eau/an, et alimente toute la commune, soit environ 1 100 habitants.

Afin de garantir la qualité de l'eau distribuée, des analyses sont régulièrement réalisées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour s'assurer de l'absence de substances toxiques ou dangereuses, conformément à la réglementation en vigueur.

Ces analyses ont mis en évidence quelques dépassements des teneurs réglementaires en certaines molécules chimiques présentes dans les herbicides. Si les dépassements n'ont jamais conduit à considérer l'eau comme non-potable, ils indiquent que le forage est sensible aux pollutions et peut être menacé.

Encouragée par les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau, la mairie de La Redorte a donc initié une démarche de préservation de la qualité de sa ressource en eau, inscrite dans les objectifs du « Grenelle 2 ».

Une telle démarche s'organise en 3 étapes :

1. Comprendre d'où provient l'eau du captage
2. Identifier les sources potentielles de pollution, d'origines agricoles et non agricoles
3. Elaborer et mettre en œuvre un programme d'actions visant à réduire les pollutions et à protéger la ressource en eau

Afin d'accompagner cette démarche, une animatrice territoriale a été recrutée le 6 février 2012. Financée à 80% par l'Agence de l'Eau, cette mission devrait durer 3 ans.

Eaux polluées = Danger !



Captage de La Redorte

Garantir la qualité de l'eau potable est un enjeu de santé publique majeur. Les eaux de surface et souterraines sont aujourd'hui de plus en plus polluées par des substances rejetées par les activités humaines, dont certaines peuvent être nocives pour l'Homme. Il s'agit notamment de bactéries, nitrates, pesticides et métaux lourds.

Les pesticides sont des molécules de synthèse utilisées pour le traitement des maladies des végétaux et la maîtrise des « mauvaises » herbes. Leur présence dans l'eau, même en très faibles quantités, représente un réel danger pour la santé.

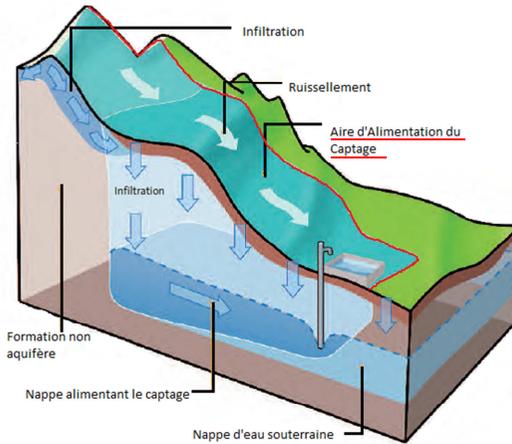
Un seul gramme de substance active suffit à polluer un fossé d'1 mètre de large sur 10 km de long !

D'où provient l'eau de notre captage ?

Pour agir sur les sources de pollutions qui menacent un captage, la première étape est d'identifier d'où provient l'eau qui alimente celui-ci. En étudiant le relief, le sous-sol et les cours d'eau, on peut définir le **périmètre sur lequel l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau** du captage. Ce territoire correspond à l'**Aire d'Alimentation du Captage (AAC)**. Sur cette aire, un polluant peut potentiellement se retrouver dans l'eau captée.

La nappe phréatique dans laquelle puise notre captage est principalement alimentée par le **bassin versant de l'Argent Double**, depuis Lespinassière jusqu'à La Redorte. Le ruisseau de l'Aiguille, entre Azille et La Redorte, y contribue également.

La superficie totale de l'AAC est de l'ordre de 12 000 hectares, **répartis sur 13 communes** (dont 10 font partie de la Communauté de Communes du Haut Minervois).



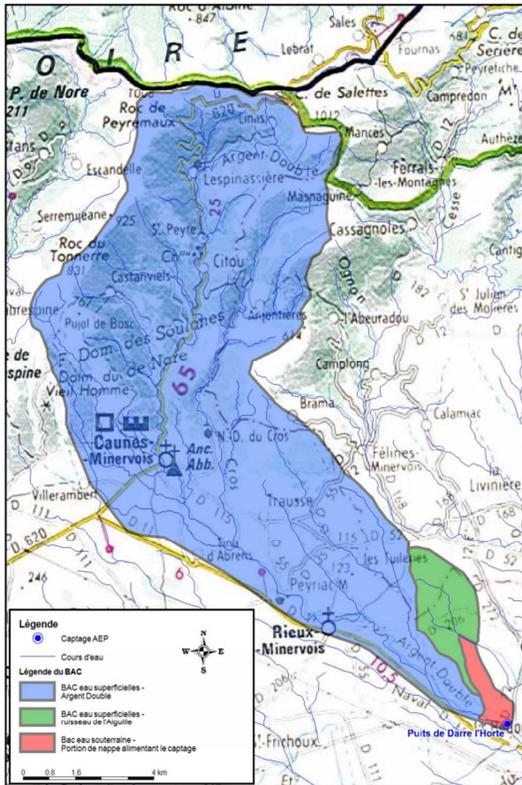
L'alimentation en eau d'un captage

Quelles sont les sources de pollution qui menacent le captage ?

Sur le périmètre de l'Aire d'Alimentation du Captage, **toutes les activités susceptibles de provoquer une pollution des eaux ont été recensées**. Ces activités sont classées en deux groupes : les activités non-agricoles et les activités agricoles.

Les activités non-agricoles concernent les **industries** et sites de production (caves coopératives), les **communes** (gestion des eaux usées au niveau des stations d'épuration, pratiques d'entretien et d'aménagement des espaces communaux, gestion des décharges), le désherbage des bords de routes départementales assuré par le Conseil Général, les **particuliers** (entretien des jardins d'agrément et jardins potagers, des espaces privés)...

Concernant les **activités agricoles**, les pollutions peuvent être localisées mais concentrées (remplissage et rinçage des pulvérisateurs sur des installations collectives ou individuelles, stockage et transport des produits phytosanitaires...) ou de nature diffuse mais appliquées sur de grandes surfaces (transfert des produits phytosanitaires utilisés sur les parcelles). L'état des lieux des risques de pollution a permis d'élaborer un **programme d'actions préventives visant à protéger la ressource en eau**.



L'aire d'alimentation du captage de La Redorte

Des actions pour réduire les pollutions et préserver la qualité de la ressource en eau

Les polluants retrouvés dans l'eau du captage de La Redorte sont principalement des herbicides. Toutes les actions pouvant contribuer à **mieux maîtriser les pollutions de l'eau par les herbicides** sont rassemblées dans un programme d'actions, élaboré en concertation avec les acteurs locaux (élus, agriculteurs, acteurs économiques, syndicat de bassin ...) et les partenaires institutionnels (services de l'Etat, Conseil Général de l'Aude, Agence de l'Eau, ...).

Ce programme d'actions servira de **feuille de route pour les 5 prochaines années et s'adresse aussi bien aux agriculteurs qu'aux collectivités et aux particuliers**. Ce dernier n'a pas de caractère obligatoire. Il s'agit de recommandations et d'incitations à caractère préventif, dont l'objectif est de **préserver durablement la qualité de l'eau**, en évitant d'avoir recours à des traitements curatifs techniquement complexes et financièrement coûteux.

TROIS PRINCIPAUX VOLETS D' ACTIONS
pour sensibiliser tous les utilisateurs potentiels de produits phytosanitaires et encourager des pratiques plus respectueuses de notre environnement

Avec les collectivités

- ◆ Accompagner la réflexion sur les **pratiques de désherbage des communes**, sensibiliser et former les agents techniques sur les bonnes pratiques phytosanitaires
- ◆ Travailler sur l'**amélioration de certains équipements communaux** : décharges, stations d'épuration, aires communales de remplissage et lavage des équipements agricoles...
- ◆ Synergie avec le Conseil général de l'Aude pour **réduire l'emploi d'herbicides** sur les routes départementales

Avec les agriculteurs

- ◆ Encourager des **évolutions de pratiques** permettant de réduire le recours aux herbicides : réduction des doses, techniques alternatives (désherbage mécanique, enherbement, paillage...)
- ◆ Accompagner l'aménagement d'**aires sécurisées de remplissage et de rinçage** des pulvérisateurs (individuelles ou collectives)
- ◆ Favoriser des **aménagements parcellaires** limitant le transfert des produits phytosanitaires (zones tampons, bandes enherbées, haies...)
- ◆ Accompagner la mise en conformité des **forages individuels**

Des aides financières permettent de soutenir ces actions (voir p. 4)

Avec les particuliers

- ◆ **Informez et sensibilisez les particuliers et jardiniers amateurs** sur les dangers des produits phytosanitaires
- ◆ Organiser des **formations et journées techniques** sur un jardinage respectueux de l'environnement
- ◆ **Sensibiliser les enfants et les jeunes** avec des interventions en milieu scolaire

SENSIBILISATION – INFORMATION – COMMUNICATION – ANIMATION

UNE REUNION PUBLIQUE DE PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS AURA LIEU LE

17 OCTOBRE 2012 à 18H à la SALLE JEAN JAURES

NOUS ESPERONS QUE VOUS SEREZ NOMBREUX A Y PARTICIPER CAR L'EAU EST UN BIEN COMMUN ET NOUS SOMMES TOUS CONCERNES PAR SA PROTECTION.